



Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

BUREAU SYNDICAL

COMPTE RENDU
29 AVRIL 2016
ST PIERRE DE CHARTREUSE

Dominique ESCARON accueille les participants et les remercie de leur présence.
Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 BUDGET PRINCIPAL : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le compte de gestion a été édité par le Percepteur mi-février. Aussi, les résultats du compte administratif 2015 peuvent être intégrés dès le vote du budget primitif.

1 - Concordance du compte administratif avec le compte de gestion du Percepteur

La vérification de la concordance des résultats entre les comptabilités de l'ordonnateur et du comptable a été effectuée sur la base du compte de gestion définitif produit par le Receveur Municipal.

Le rapprochement des deux comptabilités a mis en évidence la **concordance des résultats de l'exercice 2015.**

2 - Résultats du Compte administratif 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif est présenté selon les rubriques détaillées ci-après :

- Rubrique 1 : Fonctionnement de base du syndicat mixte pour l'année 2015
- Rubrique 2 : Restes à réaliser sur le fonctionnement de base antérieur
- Rubrique 3 : Dépenses et recettes relatives aux opérations réalisées en section de fonctionnement en 2015
- Rubrique 4 : Refacturation au budget annexe Réserve naturelle
- Rubrique 5 : Amortissements
- Rubrique 6 : Autres opérations dont la reprise des résultats antérieurs.

RUBRIQUE 1 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE BASE
--

Recettes budgétées en 2015	1 946 776.00 €
Recettes réalisées	1 669 273.45 €
Dépenses budgétées en 2015 :	1 933 397.00 €
Dépenses réalisées en 2015 :	1 636 144.06 €

A/ BUDGET STRUCTUREL

Recettes

Recettes budgétées en 2015	1 544 234.00 €
Recettes réalisées	1 470 753.13 €

60 885 € restent à percevoir au titre de dotations diverses.

Dépenses

Dépenses budgétées en 2015 :	1 241 615.00 €
Dépenses réalisées en 2015 :	1 028 631.04 €

Les dépenses structurelles sont :

- La masse salariale de l'équipe permanente qui a représenté 720 871.21 € en 2015
- Charges de fonctionnement : En 2015, 272 022.84 € ont été mandatés.
- Communication générale : 33 471.23 € ont été mandaté en 2015
- Aménagement des locaux pour 2 265.76 €.

Pour mémoire : A ces dépenses, il faut ajouter les engagements pris en 2015 qui représentent 118 897 € soit un total de 1 147 528.04 € de dépenses.

B/ ACTIONS STRATEGIQUES ET STRUCTURANTES

Recettes budgétées en 2015	402 542.00 €
Recettes réalisées	198 520.32 €
Dépenses budgétées en 2015 :	691 782.00 €
Dépenses réalisées en 2015 :	607 513.02 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016

*Recettes : 179 217 €
Dépenses : 41 994 €*

RUBRIQUE 2 : RESTES A REALISER SUR FONCTIONNEMENT DE BASE ANTERIEUR
--

A/ BUDGET STRUCTUREL

Recettes prévues :	203 174.00 €
Recettes perçues en 2015 :	98 121.15 €

Il reste 84 277 € de recettes à recevoir en 2016.

Dépenses prévues :	201 508 €
Dépenses réalisées en 2015 :	141 018.10 €

Les dépenses structurelles sont réparties comme suit :

- 45 500.98 € sur la masse salariale pour un prévisionnel de 55 153 €
- 35 198.35 € sur les charges de fonctionnement pour un prévisionnel de 78 010 €
- 59 730.77 € sur la communication générale pour un prévisionnel de 67 480 €
- 588 € sur l'aménagement des locaux sur 865 € de budgété.

Les restes à réaliser de dépenses à reprendre en 2016 s'élèvent globalement à 26 750 €.

B/ ACTIONS STRATEGIQUES ET STRUCTURANTES

Recettes prévues :	337 347 €
Recettes perçues en 2015 :	320 277.83
Dépenses prévues :	79 839 €
Dépenses réalisées en 2015 :	50 666.74 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016

25 936 € en recettes
78 450 € en dépenses

RUBRIQUE 3 : DEPENSES ET RECETTES RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (OPERATIONS ANTERIEURES ET OPERATIONS DE L'ANNEE)

Il s'agit des actions dont les dépenses de par nature relèvent de la section de fonctionnement. En 2015, 457 566.97 € ont été dépensés et des subventions ont été encaissées à hauteur de 563 658.48 €. Cette rubrique comprend les actions des programmations 2015 et antérieures. L'écart entre les dépenses et les recettes n'est qu'un solde à un instant T : il peut être positif, c'est le cas en 2015 ou négatif comme c'était le cas en 2014 par exemple. Il ne s'agit que d'un décalage dans le temps entre la réalisation de la dépense et l'encaissement de la recette correspondante, le Parc n'apportant en général pas d'autofinancement sur les opérations.

RUBRIQUE 4 : RESERVE NATURELLE

Dépenses / recettes budgétées :	180 789.00 €
Dépenses réalisées :	164 412.50 €
Recettes réalisées :	157 254.61 €

Pour des raisons de simplification de gestion des salaires, le Parc paie les salaires des agents de la réserve naturelle sur son budget tout au long de l'année et effectue une seule refacturation à la fin de l'année au budget de la Réserve naturelle.

RUBRIQUE 5 : LES AMORTISSEMENTS

Dépenses prévues :	89 000.00 €
Dépenses réalisées :	79 562.32 €
Recettes prévues :	118 000.00 €
Recettes réalisées :	117 529.90 €

Le Parc doit procéder à l'amortissement de ses biens d'équipement et des subventions d'investissement reçues. En dépenses de fonctionnement, il s'agit de l'amortissement des biens et en recettes de l'amortissement des subventions. On retrouvera les mêmes montants en investissement : en dépenses, amortissement des subventions et, en recettes, amortissement des biens.

RUBRIQUE 6 : AUTRES OPERATIONS

En réalisation, il s'agit de la prise en compte de l'excédent antérieur reporté soit une recette de 480 368.18 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, on peut distinguer :

- les opérations liées à la mise en œuvre de programmes opérationnels,
- les opérations liées au fonctionnement de la structure Parc (acquisition de matériel et Maison du Parc)
- les écritures non affectées à des opérations (FCTVA, reprise de résultat, amortissement, opérations d'ordre...)

Pour l'année 2015 proprement dite, les dépenses d'investissement ont représenté 178 768.27 € et les recettes 121 178.02 € soit un solde de - 57 590.25 € avant prise en compte des résultats antérieurs (excédent de 11 149.37 €).

Les dépenses et recettes ont porté sur les opérations suivantes :

- Logistique de la structure (renouvellement du matériel informatique)
- Maison du Parc
- Déploiements TIC avec notamment l'adaptation du site web à l'usage des smartphones et tablettes, le carnet de voyage sur le web
- Intégration paysagère des dessertes forestières
- Acquisition de données cadastrales

- Outils de communication et de sensibilisation
- Signalétique

En dehors de ces opérations, 13 543.00 € ont été encaissés au titre du FCTVA.

Les écritures d'amortissement des biens et des subventions ont été passées pour 117 529.90 € en dépenses et 79 562.32 € en recettes (Cf. section de fonctionnement rubrique 7 – Amortissements pour le détail).

Le remboursement de la CUMA au titre de l'année 2014 a été perçu pour 1 619 €

Au total, le solde d'exécution de la section d'investissement avec prise en compte de l'excédent antérieur et avant restes à réaliser pour l'année 2015 s'élève à - 46 440.88 €

Les restes à réaliser d'investissement pour l'année 2015 s'établissent à 138 089 € en dépenses et 117 994 € en recettes soit un solde de financement de – 20 095 €

Le résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser s'établit ainsi à - 66 535.88 €

3 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2015, le Comité Syndical devra définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

La décision d'affectation portera sur le résultat de fonctionnement 2015 constaté à la clôture de l'exercice soit 877 112.91 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant un besoin de financement de la section d'investissement 2015 corrigé des restes à réaliser à hauteur de 66 535.88 €,*

Il sera proposé au Comité Syndical

- **D'affecter la somme de 66 535.88 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser**
- **De reporter l'excédent de fonctionnement 2015 disponible déduction faite de cette somme soit 810 577.03 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).**

1.2 PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016 : SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Orientations générales

Il est proposé d'inscrire 2016 dans la continuité des orientations poursuivies jusqu'alors.

Ces orientations sont les suivantes :

- Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le contexte actuel marqué par des financements contraints,
- Poursuite des actions identifiées comme stratégiques et structurantes pour la mise en œuvre de la Charte.
- Poursuite du Projet de Maison du Parc par affectation d'une provision complémentaire de 100 000 € financée sur l'excédent réalisé sur le fonctionnement de base en 2015.
- Poursuite de la stabilité des participations statutaires.

Le Président précise qu'il est nécessaire de continuer à travailler sur le dossier Maison du Parc et que l'on doit notamment réfléchir au dimensionnement de celle-ci.

Sur la base de ces propositions d'orientations, une prospective budgétaire a été conduite.

La proposition faite s'équilibre en dépenses et recettes.

Les recettes structurelles s'établissent à 1 546 171 € et les dépenses à 1 231 886 €.

Le budget structurel dégage ainsi un solde disponible de 314 285 € pour couvrir les dépenses liées aux actions stratégiques et structurantes pour la mise en œuvre de la Charte.

Ces actions représentent 588 427 € en dépenses et 274 142 € en recettes soit un besoin de financement équivalent au solde disponible sur le budget structurel.

La proposition qui est faite s'équilibre ainsi au global.

Les éléments détaillés de la proposition

1) Stabilité des participations statutaires en 2016 au niveau des années antérieures (2013 à 2015)

En 2016, le niveau de la participation de la Région Auvergne Rhône Alpes sera identique à celui de 2015 soit 768 527 €.

Sur cette base, les participations statutaires des Département et du territoire resteront stables à leur niveau de 2013. Les participations statutaires s'établiront ainsi globalement à 1 290 834 €.

La participation du Conseil Départemental de l'Isère s'élèvera à 240 165 € et celle du Conseil Départemental de la Savoie à 80 056 €.

Compte tenu de cette stabilité des participations statutaires, et, ce pour la 9^{ème} année consécutive, la valeur de base servant au calcul des participations statutaires du territoire restera identique à hauteur de 0.50 € permettant de ne pas peser sur le budget des collectivités du territoire dans le contexte financier actuel. Les cotisations apportées par le territoire (communes et intercommunalités réunies) représenteront 202 086 €.

Autres recettes

Dotation de l'Etat :

Le niveau de la dotation de l'Etat est confirmé à 100 000 € en 2016.

Recettes liées à la facturation de services :

Il s'agit de la refacturation à la réserve naturelle du temps passé par le service administratif (comptabilité, gestion du personnel, responsable administratif) pour un montant prévisionnel de 19 000 €.

Les recettes issues des politiques contractuelles

Le Parc a œuvré en 2015 au renouvellement des procédures contractuelles. Il bénéficiera, en 2016, de recettes contractuelles à hauteur de 136 337 €, contre 106 800 € en 2015.

2) Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses liées aux missions permanentes qu'assure le syndicat mixte à savoir :

- Les charges de personnel de l'équipe permanente

- Les charges de fonctionnement de la structure
- La communication institutionnelle du Parc
- Les dépenses liées aux locaux du Parc.

Elles représentent globalement 1 231 886 €.

Les charges de personnel de l'équipe permanente du syndicat mixte,

La masse salariale de l'équipe permanente devrait représenter 807 025 € en 2016 contre 866 200 € prévu au DOB 2015.

Les charges de fonctionnement de la structure :

L'objectif, poursuivi depuis plusieurs années, de maîtrise des dépenses se traduit cette année par une proposition de réduction de ces charges (-6%). Pour mémoire, ces dépenses concernent : énergies, fournitures, informatique, déplacements, formations, locaux, téléphonie, affranchissement, indemnités élus... Elles s'établissent globalement de manière prévisionnelle à 342 509 € pour l'année 2016.

La communication générale:

Ces dépenses s'établissent de manière prévisionnelle pour 2016 à 80 352 € soit un niveau très inférieur aux années antérieures (103 600 € pour 2014 et 2015).

Les objectifs sont d'améliorer la communication numérique et de moderniser la formule actuelle du Journal du Parc dans la recherche du lien avec les habitants, tout en travaillant à une optimisation des coûts du journal.

Ces dépenses portent également sur l'appui au réseau d'information et de sensibilisation avec :

- Les aides au fonctionnement des relais du parc répartis sur le territoire (26 900 €),
- La contribution du syndicat mixte au fonctionnement de la Maison des Parcs à Chambéry dans le cadre d'un partenariat renouvelé (5 000 €).

Les dépenses liées aux locaux du Parc :

Il est proposé en 2016 d'affecter la somme de 2 000 € à l'entretien des locaux.

3) La poursuite des actions stratégiques et structurantes pour la mise en œuvre de la Charte

Il est proposé de poursuivre les actions suivantes :

- La politique d'aides aux initiatives locales qu'il s'agisse du soutien aux manifestations locales ou d'acquisition d'ouvrages promouvant le territoire et son patrimoine pour un budget stable à 24 000 €.
- La promotion touristique du territoire : soutien au fonctionnement de Chartreuse Tourisme pour un budget stable à 60 000 €
- La politique randonnée : veille et entretien des itinéraires de randonnée avec un cofinancement du Conseil Général de l'Isère dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et une participation des intercommunalités compétentes.
- L'animation et l'accompagnement économique du territoire avec, comme en 2015, une mutualisation de ce poste avec la communauté de communes cœur de Chartreuse.

- La poursuite de l'appui administratif et comptable pour le suivi des procédures contractuelles. (3.5 jours par semaine) pour permettre d'assurer la gestion et le suivi des procédures que le Parc mobilise au profit du territoire.
- Le développement de services informatiques pour le territoire (Infop@rc notamment) pour lesquels les collectivités apportent des contributions spécifiques et le Parc des moyens humains importants.
- L'animation du contrat territorial de tourisme et loisirs adaptés
- La poursuite de l'animation opérationnelle sur l'agriculture avec l'intervention de deux agents autour des thématiques suivantes : actions en faveur du pastoralisme (Plan Pastoral Territorial et MAEc) et la poursuite du travail d'appui aux filières alimentaires de proximité. Cette animation fait l'objet d'un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et Savoie Mont Blanc.
- Il est proposé de poursuivre l'action du Parc dans le domaine de l'urbanisme en s'appuyant notamment sur l'AURG avec un budget prévisionnel à mobiliser de 10 000 €.
- La poursuite de la mission d'animation culturelle et de valorisation du patrimoine à la suite de la réflexion menée sur la stratégie culturelle pour le territoire avec l'appui de l'Observatoire des Politiques Territoriales et du travail d'inventaire du patrimoine culturel réalisé sur la quasi-totalité du territoire pour un financement prévisionnel à mobiliser sur le budget du Parc de 49 600 €.
- La poursuite de l'animation des sites Natura 2000
- La poursuite de l'animation pour la gestion des dessertes et du foncier forestier
- La poursuite du travail d'animation pour la mise en œuvre d'un programme paysage
- La poursuite de l'animation spécifique autour de la gestion et la limitation des loisirs motorisés en vue d'accompagner les communes du territoire pour élaborer les plans de circulation
- La fin du travail autour de l'observatoire de l'eau porté dans le cadre d'une thèse CIFRE (fin mars 2016)
- La poursuite du suivi sur l'ENS du Col du Coq dans le cadre du marché en cours avec le Conseil Départemental de l'Isère.

Il est proposé de mettre en place une nouvelle action en 2016 : un travail autour de la transition énergétique en lien avec le programme TEPOS (territoire à énergie positive) pour laquelle des financements spécifiques seront mobilisés auprès de nos partenaires.

4) Poursuite du projet de Maison du Parc

La réalisation de ce projet reste indispensable pour donner au personnel de bonnes conditions de travail et pour doter le Parc d'un siège qui lui donne une vraie identité.

Le Parc a déjà provisionné 245 000 € pour financer ce projet.

En 2015, un excédent de 100 000 € environ a été réalisé sur le budget de fonctionnement de base du syndicat mixte.

Il est proposé de l'affecter au projet de Maison du Parc portant ainsi la provision à 345 000 €.

1.3 BUDGET PRINCIPAL : PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2016

Le projet de budget primitif proposé et détaillé ci-après est conforme aux orientations générales présentées précédemment dont les points clés vis-à-vis de l'élaboration du budget sont :

- La stabilité des cotisations et le maintien des dotations,
- En corollaire, la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement engagée depuis plusieurs années qui se traduit en 2016 par une baisse des dépenses de fonctionnement
- La poursuite des actions identifiées comme stratégiques et structurantes pour la réalisation de la Charte,
- La poursuite du projet de Maison du Parc.

Le budget primitif est la traduction comptable du débat d'orientations budgétaires.

Il intègre également :

- Les restes à réaliser 2015 sur le fonctionnement de base,
- les écritures liées aux amortissements des biens et des subventions,
- la refacturation à la réserve naturelle,
- Les résultats du compte administratifs 2015,
- les écritures d'ordre.

Le budget primitif pour l'année 2016 s'équilibre ainsi en section de fonctionnement à hauteur de 4 063 252 € et en section d'investissement à hauteur de 769 205 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Rubrique 1 : Fonctionnement de base

Montant des dépenses :	1 855 613 €
Montant des recettes :	1 865 313 €

Elle comprend deux sous rubriques :

- budget structurel,
- actions stratégiques et structurantes.

La différence avec le DOB s'explique par le fait qu'une partie des charges générales de fonctionnement du budget structurel sont inscrites en section d'investissement (Cf. infra investissement « opération logistique »)

Le budget de fonctionnement du Parc intègre, en outre, les rubriques suivantes :

B/ Rubrique 2 : Restes à réaliser antérieurs sur fonctionnement de base

Montant des dépenses	213 491 €
Montant des recettes :	350 315 €

Il s'agit :

- D'une part des dépenses engagées en 2015 qui seront réalisées en 2016,
- D'autre part, des engagements de recettes reçus et qui seront perçues en 2016.

C/ Rubrique 3 : Les opérations menées par le syndicat mixte et inscrites en section de fonctionnement

Montant des dépenses :	625 218 €
Montant des recettes :	762 345 €

Dans cette rubrique, il s'agit d'inscrire les crédits relatifs aux opérations votées à l'occasion des programmes d'actions antérieurs et figurant en section de fonctionnement, de par la nature des dépenses, et qui ne sont pas terminées. Elles doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires en dépenses (dépenses non encore réalisées) et en recettes (subventions non encore perçues).

Par ailleurs, est également inscrite une première tranche d'opérations relevant du programme d'activités 2016.

Les opérations de la programmation 2016 portées par le Parc en maîtrise d'ouvrage et donc inscrites au budget, dans le cadre de cette première tranche, sont les suivantes:

Poursuite des formations tourisme et handicap dans le cadre du CTTLA
Gestion patrimoniale du tétras lyre
Connaître et valoriser les constructions en bois local
Mise en œuvre du PAEC sur le territoire de Chartreuse
Accompagner et mobiliser les entreprises de travaux forestiers
Promouvoir le territoire et les produits de Chartreuse par un évènement agricole d'envergure

D/ Rubrique 4 : Refacturation au Budget Annexe Réserve Naturelle

Montant des dépenses : 144 703 €
Montant des recettes : 144 703 €

En application de l'article 2.2 de la convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse est gérée dans le cadre d'un budget annexe. Cependant, pour des raisons de simplification de gestion, le personnel est payé sur le Budget principal et son coût refacturé au Budget Annexe de la RN d'où l'inscription de 144 703 € en dépenses (chapitre 012 – charges de personnel) et en recettes (article 70 841– refacturation aux budgets annexes)

E/ Rubrique 5 : Ecritures d'amortissements

Montant des dépenses : 94 000 €
Montant des recettes : 130 000 €

Le syndicat mixte est passé sous la norme comptable M14 en 2011.

Il est tenu d'amortir, selon les règles définies dans la délibération du Comité syndical du 22/10/2011, l'ensemble des biens et subventions liées qu'il acquiert à compter du 01/01/2011.

En 2016, ceci se traduit en section de fonctionnement comme suit :

- Une dépense de 94 000 € portant sur la dotation aux amortissements des biens (chapitre 042 – article 6811) montant identique en recette d'investissement au chapitre 040,
- Une recette de 130 000 € portant sur la reprise de la quote-part des subventions d'investissement amorties (article 777) – somme identique en dépense d'investissement chapitre 040

Compte tenu de l'ensemble des écritures ci-dessus détaillées,

Compte tenu du besoin de financement prévisionnel sur la section d'investissement représentant 402 403 € (cf. infra pour le détail dont la provision de 100 000 € sur le projet de Maison du Parc, Compte tenu du résultat de fonctionnement 2015 qu'il convient d'inscrire en report à nouveau de fonctionnement (recette de 810 576 €),

Le solde global disponible sur la section de fonctionnement représente 727 824 €

Cette somme est répartie entre différents chapitres de la section de fonctionnement :

- 200 000 € en dépenses imprévues,
- 250 000 € au chapitre 011 – Charges à caractère général
- 277 824 € au chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 4 063 252 €.

II/ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 769 205 €

On peut distinguer différents types d'opérations :

- Les opérations liées à la mise en œuvre de programmes opérationnels

- Les opérations liées au fonctionnement de la structure : acquisition de matériels et Maison du Parc
- Les écritures non affectées à des opérations :
 - Écritures d'amortissements
 - Avances/participations
 - Intégration du FCTVA
 - Écritures d'ordre
- Reprise des résultats antérieurs (RAR 2015, solde d'exécution et affectation de résultat)

Mise en œuvre de programmes opérationnels

Sont proposées en 2016 l'inscription des crédits pour les actions suivantes :

Outils de sensibilisation et d'information

Dépenses : 2 682 €

Recettes : 2 089 €

Ces crédits devraient permettre de créer une vitrine pour la route des savoir-faire.

Signalétique

Dépenses : 1 315 €

Recettes : 2 040 €

Ces crédits concernent la réalisation de panneaux de signalétique dans le cadre de l'opération ethnobotanique.

Opérations liées au « fonctionnement de la structure »

Projet de Maison du Parc

Dépenses : 404 038 €

Recettes : 46 916 €

245 000 € de provision ont été constitués sur les fonds propres du Parc de 2009 à 2015. Il est proposé d'augmenter ces fonds de 100 000 € en 2016.

Recettes : 46 916 € (solde de la subvention d'appui à maîtrise d'ouvrage obtenue auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes)

Logistique de la structure

Dépenses : 11 640 €

Il s'agit des dépenses portant essentiellement sur le renouvellement des matériels informatiques.

Écritures non affectées à une opération

Amortissements des biens et subventions :

Amortissements : 130 000 € en dépenses pour l'amortissement des subventions et 94 000 € en recettes pour les dotations aux amortissements des biens

Prêts et avances

Inscription du remboursement au Parc d'une partie de l'avance (1 619 €) consentie à la CUMA Chartreuse.

Participation au capital de l'Abattoir du Fontanil

Conformément à la décision du bureau Syndical du 6 novembre 2015, inscription des 5 000 € au compte 266

Inscription des recettes du FCTVA représentant 5 608 €

Inscription d'opérations d'ordre (neutres budgétairement) pour permettre le règlement des avances sur marchés à hauteur de 30 000 € en dépenses et recettes.

Reprise des résultats antérieurs :

Inscription des restes à réaliser :

Montant des dépenses	138 089 €
Montant des recettes	117 994 €
Solde	- 20 095 €

Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement de 2015 pour 46 441 € en dépenses

Inscription de 66 536 € au 10688 au titre de l'affectation obligatoire de résultat 2015

Compte tenu de l'ensemble des écritures ci-dessus détaillées, la section d'investissement présente un besoin de financement de 402 403 €, couvert par un virement de la section de fonctionnement.

1.4 BUDGET ANNEXE RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le compte de gestion a été édité par le Percepteur courant février. Aussi, les résultats du compte administratif 2015 peuvent être intégrés dès le vote du budget primitif.

1 - Concordance du compte administratif avec le compte de gestion du Percepteur

La vérification de la concordance des résultats entre les comptabilités de l'ordonnateur et du comptable a été effectuée sur la base du compte de gestion définitif produit par le Receveur Municipal.

Le rapprochement des deux comptabilités a mis en évidence la **concordance des résultats de l'exercice 2015.**

2 - Compte administratif 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif est présenté selon les rubriques suivantes :

- Rubrique 1 : Budget missions pérennes 2015 ;
- Rubrique 2 : Dépenses et recettes liées aux actions menées par la Réserve naturelle 2015;
- Rubrique 3 : Restes à réaliser sur budget missions pérennes antérieur
- Rubrique 4 : Restes à réaliser sur actions antérieures menées par la RN
- Rubrique 5 : Amortissements

Rubrique 1 : Budget missions assurées par la réserve naturelle 2015

Dépenses

Dépenses budgétées :	186 380.00 €
Dépenses réalisées :	170 481.24 €

Elles se répartissent en réalisations sur 2015 entre :

- La masse salariale pour 136 070.25 €
- Charges de fonctionnement pour 34 410.99 €

Il reste 2 081 € de dépenses engagées à payer en 2016

Recettes

Recettes budgétées :	158 579.00 €
Recettes réalisées :	159 546.00 €

Rubrique 2 : Actions menées par la Réserve en 2015

Dépenses

Dépenses prévues :	89 249.00 €
Dépenses réalisées :	55 446.99 €

Il reste une dépense de 4 800.00 € concernant l'analyse karsto engagée en 2015 à payer en 2016.

Recettes

Recettes budgétées :	52 600.00 €
Recettes réalisées :	45 457.70 €
Reste à percevoir en 2015 :	7 142.00 €
Soit une recette totale de :	52 599.70 €

Il reste à recevoir le solde de la participation du CD 38 au fonctionnement de la Réserve naturelle en 2015 pour 7 142.00 €.

Rubrique 3 : RAR antérieurs sur budget missions assurées par la Réserve

Dépenses

Dépenses budgétées :	565.00 €
Dépenses réalisées :	427.15 €

Pour mémoire, ces dépenses concernaient les charges de fonctionnement de la Réserve naturelle (carburant, entretien véhicules, frais de missions...)

Recettes

Recettes budgétisées :	31 611.00 €
Recettes réalisées :	31 611.60 €

Il s'agissait du solde de la subvention du CD 38.

Rubrique 4 : RAR sur actions menées par la Réserve

Dépenses

Dépenses budgétées :	22 000.00 €
Dépenses réalisées :	13 343.88 €

Il reste une dépense de 3 748.00 € sur l'opération « étude génétique sur le lièvres » à payer en 2016.

Recettes

Recettes budgétées :	18 030.00 €
Recettes réalisées :	23 914.25 €

Rubrique 5 : Amortissements

Dépenses prévues :	4 722.00 €
Dépenses réalisées :	4 721.56 €

Recettes prévues :	1 669.00 €
Recettes réalisées :	1 668.50 €

En dépenses, il s'agit de l'amortissement des biens, en recettes, il s'agit de l'amortissement des subventions.

Rubrique 5 : Autres opérations

En réalisation, il s'agit de la prise en compte de l'excédent antérieur reporté soit une recette de 236 686.67 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2015 proprement dite, les dépenses d'investissement ont représenté 17 575.20 € et les recettes 31 087.86 € soit un solde de + 13 512.66 € avant prise en compte des résultats antérieurs (excédent antérieur de 3 915.93 €).

En 2015, les dépenses et recettes ont porté sur les opérations suivantes :

- Actions menées par la réserve : recette pour 500.00 €
- Logistique : matériel de sécurité, ordinateur, pièges photos etc. pour 1 268.40 € en dépenses et 10 860.00 en recettes,

Les écritures d'amortissement des biens et des subventions ont été réalisées à hauteur de 1 668.50 € en dépenses et 4 721.56 € en recettes.

Des opérations patrimoniales à l'équilibre à hauteur de 14 638.30€ ont été passées.

En dehors de ces opérations, 368.00 € ont été encaissés au titre du FCTVA.

Au total, le solde d'exécution de la section d'investissement avec prise en compte de l'excédent antérieur de 3 915.93 € et avant restes à réaliser pour l'année 2015 s'élève à + 17 428.59 €.

Les restes à réaliser d'investissement pour l'année 2015 s'établissent à 2 500 € en dépenses sur la logistique RN et l'axe 3, à 2 210.00 € en recettes sur la logistique RN et l'axe 3.

Le résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser s'établit ainsi à 17 138.59 €

Ces éléments sont détaillés en Annexe 2.

3 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2015, le Comité Syndical devra définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

La décision d'affectation portera sur le résultat de fonctionnement 2015 constaté à la clôture de l'exercice soit **254 463.90 €**

***Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement pour 2015*** (résultat corrigé des restes à réaliser de + 17 138.59 €).

Il sera proposé au Comité Syndical d'inscrire l'excédent de fonctionnement soit 254 463.90 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).

1.5 PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016 : BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

En regard des financements potentiels et plus particulièrement de leur pérennité, les orientations budgétaires 2016 de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (budget annexe du Parc naturel régional de Chartreuse) visent à conserver la mise en œuvre d'actions structurantes, limiter les charges structurelles et optimiser la capacité de travail de l'équipe pour la conduite d'actions relevant des missions prioritaires d'une réserve naturelle nationale.

Dans la perspective du renouvellement du plan de gestion en 2016, et, suite au renouvellement de la convention de gestion entre l'Etat et le Parc en 2014, les objectifs budgétaires de 2016 visent à assurer les dépenses des actions relatives à :

- la connaissance du patrimoine naturel, géologique et paléontologique ;
- la mutualisation des savoirs et savoir-faire en termes de gestion concertée ;
- la gestion de la fréquentation du public.

Les orientations budgétaires proposées pour l'année 2016 ont reçu un avis favorable du comité consultatif en date du 18 janvier 2016.

ACTIVITES PREVISIONNELLES 2016

Les actions pluriannuelles continues

En 2016, comme chaque année, ces actions seront réalisées, dans leur quasi intégralité, par les agents de la Réserve, à savoir deux gardes et une conservatrice. Les charges correspondantes sont essentiellement du temps agents et du petit matériel.

Il s'agit des actions suivantes :

- La conduite de suivis et/ou prospections d'espèces (aigle, tétras-lyre, bouquetins, chauve-souris, gélinotte, loup/lynx, oiseaux à faible fréquence d'observation espèces floristiques dont le chardon bleu, l'Orobanche bartlingii, le sabot de Vénus, etc.) ;
- La poursuite des travaux en lien avec les changements climatiques (programme Phénoclim (relevés sur site) en lien avec le Centre d'Etude et de Recherche des Alpes, relevés glacier souterrain avec les clubs spéléos) ;
- La poursuite du travail d'inventaire du patrimoine géologique en vue de sa préservation et de sa valorisation auprès du grand public.
- Le suivi de chantiers de terrain et de manifestations autorisés par le comité consultatif (travaux d'amélioration de sentiers, fête préhistorique, etc).
- La gestion du quotidien (courriers, commandes, réunions Réserve, ingénierie de projet, préparation des comités consultatifs, du conseil scientifique, suivi des procédures, etc.) ;
- La saisie des données récoltées sur la base de données (SERENA) ;
- Les sollicitations diverses (réunions Parc, projets transversaux, appui aux porteurs de projets, participation aux réseaux, etc.) ;
- La réalisation de petits travaux d'entretien (Balme à Collomb, signalétiques, etc.).
- La surveillance du territoire notamment grâce à des missions de police ;
- L'information du public et la transmission de la connaissance sur site.

Les actions ponctuelles

Au vu des orientations budgétaires globales proposées pour l'année 2016, il est proposé de leur affecter un budget de 50 272 € réparti entre quatre axes de travail.

Ces actions seront réalisées par le personnel de la réserve qui assurera alors le pilotage, le suivi, voire l'ingénierie technique ou tout ou partie de la mise en œuvre. Elles pourront également être réalisées par des partenaires, prestataires, etc. et les charges

correspondantes (hors temps personnel de la réserve) figurent alors dans le chapitre « dépenses du programme d'actions ».

- **Axe 1** : Connaissance du patrimoine naturel, géologique et paléontologique pour un montant total estimé de 20 500 €.

En termes de connaissance du patrimoine naturel, l'objectif de 2016 est de poursuivre l'acquisition de données géologiques, géomorphologiques en vue de sa préservation et de sa valorisation. La RNHC possède un important patrimoine géologique de surface et souterrain. A ce titre, on peut considérer qu'elle a une véritable mission de préservation sur cette thématique.

Depuis 2012, le comité consultatif a entériné le souhait de travailler sur cette thématique du géo patrimoine.

En 2015, un travail a été mené sur la zone du Granier, l'Alpette de Chapareillan et le bout Nord du Pinet, en cherchant à inventorier le patrimoine géologique valorisable le long des sentiers du plan de circulation, dans le but final de proposer des ressources pédagogiques et des itinéraires thématiques (livrets, site internet ...).

Pour 2016, il s'agit de poursuivre la même démarche qu'en 2015 en axant majoritairement le travail **sur la valorisation pédagogique des premiers résultats obtenus en 2015**.

- **Axe 2** : Mutualisation des savoirs et savoir-faire en termes de gestion concertée pour un montant total de 5 450 €.

Dans le cadre du travail conjoint mené avec l'ONF sur la réserve Biologique Domaniale de l'Aulp du Seuil, il s'agit en 2016 de poursuivre les suivis scientifiques engagés dans le cadre du PSDRF (Protocole de Suivi Dendrologique des Réserves Forestières). A ce titre, le suivi sur les insectes saproxyliques sera achevé et un suivi sur la fonge sera réalisé pour la deuxième année consécutive. Chaque suivi a une durée de 3 ans afin d'être efficace et pertinent dans l'acquisition des données

Les suivis sont réalisés en interne à l'ONF par des spécialistes des différents domaines.

- **Axe 3** : Fréquentation du public pour un montant de 11 000 €

Il s'agit ici de mieux faire connaître et comprendre la Réserve auprès du public en maintenant une signalétique en état sur la totalité du site et en renouvelant les moyens de communication (lettre d'information, guide, etc...).

De même, la présence sur le terrain est indispensable et assurée par l'ensemble du personnel Réserve sur le terrain lors des tournées de surveillance ou techniques.

- **Axe 4** : Programme de réintroduction du bouquetin pour un montant de 13 322 €

Depuis deux ans, ce programme concernait le suivi de la reproduction (rut et mise bas) et de la population au niveau géographique. Il serait reconduit en l'état sur 2016.

Cet axe de travail nécessite des moyens humains supplémentaires et ponctuels équivalents à 0.1 ETP.

PROJECTION FINANCIERE GLOBALE 2016

Au vu des éléments de cadrage ci-dessus présentés, des orientations et des activités prévues pour 2016, les perspectives budgétaires sont les suivantes :

1. Dépenses

Pour l'année 2016, les dépenses prévisionnelles de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse s'élèvent à 239 975 € dont :

- 189 703 € de budget pour les missions pérennes
- 50 272 € de dépenses liées au programme d'actions.

1.1 **Budget missions à mener par la RN**

Stables par rapport à l'année 2015 et 2014, le budget est estimé à 189 703 € dont :

- 144 703 € concernant les dépenses liées au personnel « permanent » soit 2.8 ETP.
- 45 000 € concernant les dépenses de fonctionnement général (carburant, assurance,...).

1.2 **Dépenses actions à mener par la RN**

Le budget consacré aux actions pour 2016 est de 50 272 € (CF supra pour le détail).

2. **Recettes**

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 224 469 € et correspondent à :

- la dotation de fonctionnement de la DREAL confirmée à 187 058 € (stable par rapport aux années antérieures) ;
- la subvention du Conseil Départemental de l'Isère attribuée dans le cadre de la taxe sur les espaces naturels sensibles correspondant à 20% de la dotation de la DREAL soit 37 411 €

3. **Conclusion**

Compte tenu des orientations budgétaires détaillées ci-dessus, et, notamment la volonté de mettre en œuvre le programme opérationnel proposé et, du niveau des recettes, il apparaît un besoin de financement à hauteur de 15 506 € qu'il est proposé de financer sur les excédents antérieurs disponibles.

1.6 BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE : PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2016

Le projet de budget primitif proposé et détaillé ci-après est conforme aux orientations présentées ce jour.

Le budget est la traduction budgétaire des orientations présentées au DOB avec répartition des actions entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce budget intègre en outre les écritures d'amortissement, les résultats et restes à réaliser 2015.

Le budget primitif pour l'année 2016 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 482 084 € et en section d'investissement à hauteur de 33 572 €.

1 - **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Rubrique 1 : Missions assurées par la Réserve naturelle

Montant des dépenses : 188 203 €

Elles comprennent :

- La masse salariale de l'équipe permanente pour 144 703 €
- Charges de fonctionnement pour 43 500 € en section de fonctionnement (une partie des dépenses figurant dans le DOB se trouve en section d'investissement dans l'opération logistique de la structure)

Montant des recettes : 174 429 €

Rubrique 2 : Actions menées par la Réserve naturelle

Montant des dépenses : 43 272 €
Montant des recettes : 42 720 €

Pour mémoire, les actions portent sur les axes suivants :

Axe 1 : Connaissance du patrimoine naturel, géologique et paléontologique pour 19 500 € en section de fonctionnement

Axe 2 : Mutualisation des savoirs et savoir-faire en termes de gestion concertée pour 5 450 € en section de fonctionnement

Axe 3 : Fréquentation du public pour 5 000 € en section de fonctionnement

Axe 4 : Programme de réintroduction du bouquetin pour 13 322 €

Rubrique 3 : RAR sur budget des missions assurées par la Réserve naturelle 2015

Montant des dépenses : 2 081 €
Il s'agit des dépenses engagées en 2015 et restant à mandater en 2016

Rubrique 4 : RAR sur actions antérieures menées par la réserve naturelle

Montant des dépenses : 8 548 € (axe connaissance)
Montant des recettes : 7 142 €

Rubrique 5 : Amortissements

Dépense : 5 703 €
Recette : 3 330 €

Compte tenu des dépenses et recettes liées aux missions assurées et aux actions menées par la RN en 2016 inscrites en section de fonctionnement,

Compte tenu des dépenses et recettes liées aux missions assurées et aux actions menées par la RN antérieures reportées en 2016 et inscrites en section de fonctionnement

Compte tenu des dotations aux amortissements et de l'amortissement des subventions,

Compte tenu du résultat de fonctionnement 2015 qu'il convient d'inscrire en report de fonctionnement (recette de 254 463 €),

Le solde global disponible sur la section de fonctionnement représente 234 277 €

Il est proposé d'inscrire cette somme comme suit :

- 16 000 € en dépenses imprévues,
- 216 977 € au chapitre 011 – Charges à caractère général
- 1 300 € au chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 35 572 €.

Rubrique 1 : opérations menées par la RN

Montant des dépenses 7 000 €
Montant des recettes 6 120 €

Il s'agit de dépenses relatives à la connaissance (1 000 €) et à la fréquentation du public (6 000 €)

Rubrique 2 : logistique RN

Montant des dépenses 20 742 €
Montant des recettes 1 200 €

Rubrique 3 : écritures d'amortissements

Montant des dépenses 3 330 €
Montant des recettes 5 703 €

Rubrique 4 : FCTVA 2015

Recette de 1 200 €

Rubrique 5 : Intégration des restes à réaliser du compte administratif 2015

Montant des dépenses	2 500 €
Montant des recettes	2 210 €

Rubrique 6 : Résultat d'exécution 2015

Reprise du résultat positif à hauteur de 17 139 €

1.7 DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS

MODALITE D'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

- *Vu les statuts du syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse et en particulier son article 9,*

L'organe de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse est un syndicat mixte ouvert non élargi et à ce titre, son fonctionnement est régi par ses statuts.

Pour ce qui concerne la désignation des vice-présidents, il est fait application de l'article 9 des statuts, qui stipule « Le Bureau élit parmi les titulaires d'un mandat un ou des Vice(s)-Président(s) selon les modalités définies en son sein. ».

En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau syndical les modalités suivantes:

- 1°) le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président
- 2°) le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical,

Le Président demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ; à l'unanimité les membres du Bureau syndical acceptent un vote à main levée.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter les modalités proposées à savoir :***
 - 1°) le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président,***
 - 2°) le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical.***

Votants (en voix) : 34
Exprimés (en voix): 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS

- *Vu les statuts du Syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse et en particulier son article 9,*

Le vote se déroule ainsi que le Bureau syndical l'a défini précédemment, à savoir sur une liste et à main levée

Sont désignés Vice-présidents :

WOLFF Corine : 1^{ère} vice-présidente en charge de la charte
BURLET Céline : administration et finances
ARBOR Gérard : protection de l'environnement
SEJOURNE Denis : économie et artisanat
BERANGER Nathalie : relation extérieures
ENGRAND Christophe : tourisme
GERIN Anne : urbanisme et déplacements
BIENASSIS Brigitte : agriculture
LOVERA Jean : culture et événementiel
VILLIEN Roger : forêt
ROUGIER Alain : éducation et information

Roger VILLIEN, en charge de la forêt, souhaite que la « filière bois » avec les aspects de production de bois et lien avec les entreprises sur le territoire soit bien intégrée dans sa délégation.

Brigitte BIENASSIS souhaite que l'alimentation soit rattachée à sa délégation.

Gérard ARBOR, en charge de l'environnement tient à être en lien avec le conseil scientifique.

Alain ROUGIER, qui était déjà en charge de « l'éducation au territoire et projets partagés », souhaite conserver des relations particulières avec les associations, comme les Amis du Parc... ?

Le Président donne son accord à toutes ces propositions.

Roger VILLIEN regrette que ne soit pas désigné de Vice-président spécifique à l'énergie, notamment avec le projet TEPOS engagé avec le Pays Voironnais.
Dominique ESCARON ne voit pas d'inconvénient à ce qu'un conseiller délégué se charge de ce sujet.

Raphaël MAISONNIER regrette de ne pas faire partir de la « liste ».

Michel BURGAT regrette qu'il n'y ait pas de vice-président dédié à la Réserve Naturelle et qu'elle soit diluée dans le thème de l'environnement.

Dominique ESCARON précise qu'il n'a pas souhaité avoir deux Vice-présidents sur une même thématique mais plutôt des conseillers délégués.

Il souligne que même sans être vice-président il est possible de s'impliquer, sur un dossier ou d'apporter sa contribution sur telle ou telle action. Il indique que pour tous ceux qui souhaitent s'impliquer, il y aura toujours des projets et des besoins de suivi.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De procéder à la désignation des vice-présidents

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix): 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 4 (G. Bonnefon – P. Barrier – M. Burgat – R. Maisonnier)

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

- Vu la loi du 14 avril 2006,
- vu le décret 2006-1614 du 15/12/2006,

Les Présidents et vice-présidents des parcs naturels régionaux peuvent bénéficier d'indemnités spécifiques - régime défini par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux dans son article 16 (article L333-3 du Code de l'Environnement) par référence à la superficie du territoire classé.

Le décret 2007-397 du 22/03/2007 a déterminé le montant de ces indemnités.
Le barème est le suivant :

SUPERFICIE (en hectares)	Taux de pourcentage de l'indice brut 1015	
	Président	Vice-président
De 0 à 49 999	27	11
De 50 000 à 99 999	29	13
De 100 000 à 199 999	31	15
Plus de 200 000	33	17

La superficie du Parc naturel régional de Chartreuse est comprise entre 50 000 et 99 999 hectares.

Il est précisé que même si le total des indemnités paraît élevé, individuellement elles restent raisonnables. La proposition de taux de 26.5% pour le Président et de 10.5% pour les vice-présidents est comparable aux autres syndicats, il reste cependant une marge, les taux ne sont pas appliqués au maximum.

La charge de travail des élus est importante, cela reste une indemnité et non pas un salaire, de nombreux élus réduisent leur temps de travail ou posent des congés sans solde pour pouvoir assister aux diverses réunions et rester impliqués.

Dominique ESCARON justifie qu'il serait trop contraignant administrativement de remplacer le régime indemnitaire par des remboursements de frais kilométriques, de plus les déplacements en Chartreuse restent difficiles, le territoire est vaste et les trajets peuvent être longs.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De mettre en place un régime indemnitaire au profit du Président et des vice-présidents comme suit :**
- **Président : 26,5 % de l'indice brut 1015**
- **vice-président : 10,5% de l'indice brut 1015**

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix): 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 3 (G. Bonnefon – M. Burgat – R. Maisonnier)

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.8 SORTIE DE BIENS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Contexte

Le PNR de Chartreuse a acquis en 2009 deux véhicules Renault Clio : CLIO Expression pour un montant de 11 674.99 € et CLIO Campus pour 11 290 €. Compte tenu de l'ancienneté de

ces véhicules et des frais de réparation et d'entretien trop élevés par rapport à la cotation argus il a été décidé de s'en séparer et de procéder à leur remplacement.

La reprise de ces deux véhicules est faite par l'entreprise SURE Automobiles située ZI des Blanchisseries à VOIRON 38508 aux conditions ci-après :

- Renault Clio 1.5 dci85 Expression 5p - immatriculée AC-402-KT reprise pour un montant de 3 763,00 € TTC.

- Renault Clio 1.5 dci65 Campus Authentique 5 p - immatriculée AC-379-PN reprise pour un montant de 3 163,00 € TTC.

La reprise de ces deux véhicules constituant une opération de cession, elle apparaîtra dans le budget du Parc naturel régional de Chartreuse en section d'investissement pour sortie de biens et au compte 675 pour cession d'immobilisations.

Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à ces dépenses qui ont été faites avant le passage à la M14 en 2011.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les cessions de véhicules, telles que présentées ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix):34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.9 JOURNEE DE SOLIDARITE

Conformément à l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie. Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie : les modalités en seront fixées par la direction.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT pour l'année 2016,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix):34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 AGRICULTURE

2.1 DIAGNOSTIC CROISE TETRAS LYRE ET PASTORALISME (PLAN PASTORAL TERRITORIAL CHARTREUSE)

Contexte

Le Parc de Chartreuse a candidaté pour un second Plan Pastoral Territorial Chartreuse (PPT) afin de poursuivre les actions d'amélioration pastorale, de sensibilisation et de protection des milieux que représentent les alpages. C'est dans ce second PPT 2015-2020 que s'inscrit l'opération suivante : diagnostic croisé tétras lyre et pastoralisme sur l'alpage de la Grande Sure et du Charmant Som.

Certains alpages déterminés comme importants face à l'enjeu environnemental de conservation et de protection du tétras lyre, n'ont pas fait l'objet d'étude à ce jour. Ce projet propose donc de mettre en œuvre un diagnostic croisé permettant d'étudier et de déterminer précisément les habitats favorables à la reproduction du tétras lyre et d'analyser les impacts que peut avoir l'activité pastorale sur ceux-ci. L'objectif est non seulement de contribuer à la capitalisation de données sur les habitats tétras sur ces deux alpages mais aussi de proposer des adaptations de pratiques pastorales en fonction des enjeux identifiés (report de pâturage, ouverture de milieux, mise en défens de zones sensibles).

Contenu de l'opération

Le diagnostic des habitats favorables à la reproduction du tétras lyre sera effectué par un prestataire externe qui sera accompagné par la mission biodiversité et la mission agriculture du Parc de Chartreuse. L'étude sera effectuée sur deux alpages : la Grande Sure et le Charmant Som.

Le diagnostic comprend plusieurs étapes :

- Préparation des cartes de terrain avec le maillage
- Relevés terrain : observation des habitats favorables à la reproduction du tétras lyre
- Analyse et synthèse des données
- Restitution de l'étude

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider l'opération qui s'inscrit dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Chartreuse, pour un montant de 13 230 €, financés par la région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 5 292 €, et le FEADER à hauteur de 5 292 €,***
- ***D'autoriser le Président :***
 - ***à solliciter les financeurs,***
 - ***à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 34
Exprimés (en voix):34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 ENERGIE

3.1 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE LA DEMARCHE TEPOS

Contexte

Pour préparer l'ensemble de son territoire à la transition énergétique, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ADEME ont lancé un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Territoire à énergie positive (TEPOS) ». Cette démarche vise à accompagner des territoires dont l'objectif est d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, la candidature conjointe de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et du Parc naturel régional de Chartreuse a été retenue en décembre 2015. Ceci permet au territoire de bénéficier du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une durée de 3 ans (2016 à 2018), au taux d'aide maximum de 80 % dans la limite d'un plafond de subvention de 100 000 €.

Le Pays Voironnais et le Parc de Chartreuse ont fait le choix de répartir les missions d'AMO financées par l'ADEME et la Région en trois catégories :

- Des actions communes aux deux institutions, regroupant les actions relatives à la stratégie du programme TEPOS : observatoire des consommations d'énergie et de la production locale d'énergie renouvelable, évaluation des potentiels d'énergies renouvelables du territoire et consolidation du programme d'actions, notamment confrontation de sa conformité aux objectifs TEPOS 2050. Le coût de ces actions communes a été estimé à environ 56 000 € sur trois ans.
- Des actions propres au Pays Voironnais. Exemple : animation de plans de mobilité, développement de la méthanisation et étude sur les modalités du futur dispositif de rénovation énergétique de l'habitat privé. Le coût de ces actions a été estimé à environ 46 000 € sur trois ans.
- Des actions propres au Parc de Chartreuse. Exemple : émergence d'un centre de ressource sur l'énergie et sur les matériaux de construction et accompagnement technique d'un projet de production d'énergie renouvelable. Le coût de ces actions a été estimé à environ 34 500 € sur trois ans.

Il est prévu de constituer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des marchés Publics afin de lancer le recrutement d'une AMO généraliste pour les actions communes aux deux institutions. Le financement de cette AMO sera assuré à 50 % par chaque institution.

Afin de lancer la procédure de recrutement de cette AMO commune, il est proposé de mettre en place une convention constitutive de groupement de commandes entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Quant à la mise en œuvre des actions propres à chaque institution, elle fera l'objet du recrutement d'autres AMO spécialistes du sujet traité.

Contenu de la convention

Cette convention constitutive de groupement de commandes permet de préciser les aspects suivants :

- **le coordonnateur du groupement est la Communauté du Pays Vaironnais** chargée des opérations jusqu'au choix du co-contractant (*en collaboration avec le Parc de Chartreuse*). Une fois le choix du co-contractant effectué, chaque membre du groupement

signe avec le titulaire désigné le marché, le notifie, en gère l'exécution et rémunère directement le ou les prestataires retenus.

- **la convention a une durée de 42 mois maximum.** Cette durée, correspond au temps nécessaire à la passation du marché (6 mois) ainsi qu'à la durée de la prestation de l'AMO qui sera recrutée (36 mois).
- **l'adhésion au groupement est gratuite** et le coordonnateur n'est pas indemnisé des charges correspondant à ses fonctions.
- **le montant du marché**, estimé inférieur à 90 000 € HT **permet de s'affranchir des obligations de publicité et du passage en Commission d'appel d'offres.**

En parallèle à cette convention, les services techniques du Parc de Chartreuse et du Pays Voironnais travaillent actuellement à la rédaction du cahier des charges qui permettra de recruter l'AMO commune.

L'objectif est de lancer la consultation en mai 2016.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la création d'un groupement de commande pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la démarche TEPOS***
- ***De valider la convention de groupement de commande entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment cette convention de groupement.***

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix):34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 TOURISME

4.1 APPROBATION DE L'OPERATION « ANIMATION DE LA STRATEGIE ESPACE VALLEEN ET ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE DE LA DESTINATION CHARTREUSE »

CONTEXTE

La démarche expérimentale d'espace « Valléen » vise à construire un projet sur un périmètre cohérent permettant notamment aux territoires de développer leurs spécificités et de réduire leur dépendance au produit neige.

En fin d'année 2015, suite à la validation de la stratégie de l'Espace Valléen Chartreuse, le Parc a déposé un programme d'actions auprès des partenaires financiers du Contrat Espace valléen 2016 – 2020.

L'opération n° 1 du programme d'actions correspond au poste d'animation du projet Espace Valléen. Celle-ci peut bénéficier de financements à travers le FNADT et le FEDER POIA. La mobilisation des subventions nécessite une délibération du Syndicat mixte avec un formalisme particulier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver ce projet, son contenu, le plan de financement de l'opération d'un montant total de 60 000 € TTC,**
- **De prendre acte de la participation des co financeurs conformément à la répartition présentée ci-après :**
 - o **FEDER POIA 24 000 € TTC**
 - o **FNADT 24 000 € TTC**
 - o **Autofinancement Parc 12 000 € TTC**
- **De s'engager à apporter un autofinancement à hauteur de 12 000 € TTC et à inscrire cette dépense au budget du Parc,**
- **De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne obtenue est inférieure au montant sollicité,**
- **De s'engager à pré financer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire**
- **De préciser que les dates de l'opération sont les suivantes :**
 - o **Date de démarrage : 01/01/2016**
 - o **Date d'achèvement : 31/12/2016**
- **De s'engager à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageement automatique des crédits,**
- **De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2021 en vue de contrôles français ou communautaires**
- **De solliciter une aide de l'Europe au titre du POIA FEDER 2014-2020,**
- **De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés**
- **De donner mandat au Président pour déposer ce dossier auprès de l'ensemble des financeurs concernés.**
- **D'autoriser le Président à prendre les engagements juridiques, financiers, comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix):34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 QUESTIONS DIVERSES

PROCHAINS BUREAUX SYNDICAUX

Le Président fait un tour de table concernant le choix des jours et heures pour les prochains bureaux syndicaux : le deuxième vendredi de chaque mois à 18h30 est validé

DEMATÉRIALISATION

Dominique ESCARON souhaite limiter l'envoi des convocations, rapports et compte-rendu en version papier pour contribuer à réduire l'empreinte carbone et économiser un coût important pour la structure (volume papier, affranchissement, consommables, temps de travail...), en proposant un envoi dématérialisé.

Un courrier accompagné d'un coupon réponse à remplir est remis à chaque membre et sera envoyé aux absents.

APARA

L'Association des Parcs Auvergne Rhône-Alpes, récemment créée, tient son prochain conseil d'administration le 23 mai prochain.

En 2015, Eliane GIRAUD et Jean-Paul CLARET représentaient le Parc de Chartreuse. Gérard ARBOR était suppléant. Il est proposé que Dominique ESCARON et Gérard ARBOR soient

titulaires et Jean-Paul CLARET suppléant. Cette proposition sera validée lors d'un bureau syndical.

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Artur FATELA annonce le changement Président de la Fédération des Parcs il s'agit de M. Mickaël Weber (Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord) en remplacement de Jean-Louis Joseph. M. Philippe Gamen, Président du Parc naturel régional du Massif des Bauges est élu 1er vice-président.

Le Président lève la séance à 20 heures 45

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

[www.parc-chartreuse.net/LEPARCenactions/le Parc - rubrique :* Instances du Parc](http://www.parc-chartreuse.net/LEPARCenactions/le_Parc_-_rubrique_*Instances_du_Parc)

BUREAU SYNDICAL
29 AVRIL 2016
ST PIERRE DE CHARTREUSE (38)

PRESENTS

1^{er} collègue

Nathalie BERANGER

2^{ème} collègue

Céline BURLET

Christophe ENGRAND

Anne GERIN

3^{ème} collègue

Gilbert GUIGUE

Corine WOLFF

4^{ème} collègue

Christian LEBLANC

Pierre MERIAUX

5^{ème} collègue

Gérard ARBOR

Pierre BARRIER

Brigitte BIENASSIS

Dominique ESCARON

Jean LOVERA

Raphaël MAISONNIER

Maxence ORTHLIEB

Jean-Paul PETIT

Alain ROUGIER

Roger VILLIEN

6^{ème} collègue

Geneviève BONNEFON

Michel BURGAT

Gérard CHENE

Jacques PERRET

Bertrand SPINDLER

7^{ème} collègue

Jean-Paul CLARET

Gérard DAL'LIN

Jean-Luc POULET

membres de l'équipe technique

Karine BAILLEUX

Artur FATELA

EXCUSES

6^{ème} collègue

Gregory STOKHAUSEN-VALERY à Anne GERIN

7^{ème} collègue

Fabrice HUGELE à Jean-Luc POULET

Denis SEJOURNE à Céline BURLET

REUNION BUREAU SYNDICAL
Vendredi 29 avril 2016 – 18 heures 30
Ordre du jour

1 - ADMINISTRATION GENERALE

A. Budget principal

- 1.1. Présentation du Compte Administratif 2015
- 1.2. Propositions d'Orientations Budgétaires 2016
- 1.3. Proposition de Budget Primitif 2016

B. Budget annexe

- 1.4. Présentation du Compte Administratif 2015 de la Réserve naturelle
- 1.5. Propositions d'Orientations Budgétaires 2016 de la Réserve naturelle
- 1.6. Proposition de Budget Primitif 2016 de la Réserve naturelle

- 1.7. Désignation des Vice-présidents
- 1.8. Cession de biens
- 1.9. Journée de solidarité

2 - AGRICULTURE

- 2.1. Diagnostic croisé tétas lyre et pastoralisme (Plan Pastoral Territoriale Chartreuse)

3 - ENERGIE

- 3.1. Convention de groupement de commande – AMO TEPOS

4 - TOURISME ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE

- 4.1 Demande de subvention pour un poste d'animateur du contrat Espace Valléen

QUESTIONS DIVERSES